

La France à la loupe

Le tourisme en France

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, la France reste la **première destination mondiale**, avec 9,4% des arrivées mondiales, devant l'Espagne (6,9%) et les Etats-Unis (6,1%). Le nombre de visiteurs étrangers, pour un séjour d'au moins une nuit, est passé de 67,3 millions en 1997 à 79 millions en 2006 (2,7% de plus qu'en 2005). La clientèle étrangère vient principalement d'Europe : du Royaume-uni (17,3% des arrivées), d'Allemagne (16,5%), de la Belgique et du Luxembourg (12,4%).

LA POLITIQUE DU TOURISME

La **politique touristique française** est menée par le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, chargé de la Consommation et du Tourisme. Cette politique, essentiellement définie lors des deux comités interministériels du tourisme de 2003 et 2004, s'articule autour de **trois grandes priorités** :

- renforcer la destination France afin d'accroître la fréquentation touristique ;
- favoriser l'économie touristique par l'adaptation de l'offre à la demande des touristes dans le cadre d'une démarche qualité ;
- contribuer à une meilleure prise en compte de l'accès de tous aux vacances grâce à la promotion du tourisme social.

Pour **renforcer la destination France**, l'action en faveur de la promotion est développée par **Maison de la France**, structure créée en 1987. Elle réunit l'Etat, les collectivités territoriales, les professionnels du tourisme et ceux des grands secteurs de l'économie française. Elle est chargée de l'information du public, de la promotion commerciale, des opérations de relations presse et de relations publiques, l'analyse des marchés et la réalisation de campagnes de communication et de publicité.

La **promotion de la qualité de l'offre touristique** est une priorité nationale, elle se fait grâce au **Plan Qualité Tourisme** et sa **marque "Qualité Tourisme™"**. Ce plan concerne toutes les prestations : hébergement, restauration, agences de voyages, offices de tourisme, transports et tourisme d'affaires. Cela permet une meilleure lisibilité de l'offre touristique et une meilleure commercialisation. En novembre 2006, 2600 établissements étaient porteurs de cette marque. Ce plan sera bientôt étendu aux activités de loisirs et aux lieux de visites.

Le **tourisme social** est également une priorité pour le gouvernement afin de permettre l'accès de tous aux vacances. L'objectif est de donner une plus large cohérence à l'action sociale et de travailler aux départs de publics spécifiques (séniors, personnes handicapées, familles démunies). L'**Agence Nationale pour les Chèques Vacances** (ANCV) l'acteur essentiel de cet objectif. Elle émet des Chèques-Vacances et les rembourse aux collectivités publiques et aux prestataires de services.

En janvier 2005, le groupement d'intérêt public **ODIT-France** est né de la fusion de trois organismes (l'Agence Française de l'Ingénierie Touristique, l'Observatoire National du Tourisme et le Service d'Etudes et d'Aménagement Touristique de la Montagne) pour aider les acteurs du tourisme à adapter leur offre à la demande. C'est une plate-forme d'expertise, d'analyses et de conseils auprès des acteurs publics et privés du tourisme, en France et à l'international.

L LÉGISLATION

En 2000, il a été décidé de rassembler toutes les règles de droit applicables à ce secteur. La loi du 2 juillet 2003 a autorisé le gouvernement à procéder par ordonnance pour l'adoption de la partie législative du code du tourisme. L'ordonnance n° 2004-1351 du 20 décembre 2004 relative à la partie législative a été ratifiée par la [**loi n° 2006-437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme**](#). Enfin, ce dispositif a été achevé par les décrets du 6 octobre 2006 n° 2006-1228 et n° 2006-1229 portant sur la partie réglementaire.

Le code du tourisme est divisé en quatre livres :

- livre I : organisation générale du tourisme
- livre II : activités et professions du tourisme
- livre III : hébergements, équipements et aménagements
- livre IV : financement de l'accès aux vacances et la fiscalité du tourisme

Il a permis d'améliorer les conditions d'accueil et de la protection du consommateur, de progresser en matière de qualité et de sécurité et d'adapter les environnements juridiques des collectivités d'outre mer.

B BUDGET

Le tourisme est **un des piliers de l'économie française**, il représente 6,3% du PIB et environ 2 millions d'emplois directs et indirects. Le tourisme est le troisième secteur créateur d'emplois. Les recettes touristiques ont atteint 35 milliards d'euro en 2006 (32,8 en 2004).

En termes de recette, en 2006, avec 6,3% des recettes mondiales, la France est classée troisième mondiale derrière les Etats-Unis (11,7%) et l'Espagne (7%).

Dans la loi de finances, le programme „Tourisme“ s'inscrit dans la mission interministérielle „politique des territoires“. En 2007, le budget a augmenté de 12% par rapport à 2006.

[Source : Secrétariat d'Etat à la Consommation et au Tourisme]

LES LIEUX LES PLUS VISITÉS

Les trois **régions les plus touristiques** sont l'Ile de France, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et la région Rhône-Alpes.

Les cinq **sites culturels** (dont les entrées sont comptabilisées) les plus fréquentés sont le Musée du Louvre, la Tour Eiffel, le Centre Georges Pompidou, le château de Versailles et la Cité des sciences de la Villette. Les cinq **sites non culturels** les plus visités sont Disneyland Paris, le Parc Astérix, le parc Futuroscope, le Puy du Fou et le parc zoologique du Bois de Boulogne.

Pour aller plus loin

SITES

- ↻ **Secrétariat d'Etat à la Consommation et au Tourisme**
<http://www.tourisme.gouv.fr>
- ↻ **Blog de la direction du Tourisme**
<http://www.debats.tourisme.gouv.fr/>
- ↻ **Qualité tourisme, la marque des professionnels du Tourisme**
<http://www.qualite-tourisme.gouv.fr/>
- ↻ **Veille Info Tourisme** : base d'information et de partage des connaissances du tourisme
<http://www.veilleinfotourisme.fr/>
- ↻ **Maison de la France - France Guide** : site officiel du tourisme en France
<http://fr.franceguide.com/>
- ↻ **Observation, Développement et Ingénierie touristiques (ODIT France)**
<http://www.odit-france.fr/>
- ↻ **Fédération nationale des Offices de tourisme et Syndicats d'initiative de France**
<http://www.tourisme.fr/>

LEGISLATION

- ↻ **Code du tourisme**, site Légifrance.
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheSimpleCode?commun=CTO&code=>
- ↻ **Loi portant diverses dispositions relatives au tourisme** n° 2006-437 du 14 avril 2006 : dossier législatif sur le site du Sénat.
http://www.senat.fr/dossierleg/pjl04-354.html#objet_texte_complet

PUBLICATIONS

- **Le tourisme : un phénomène économique** / Pierre Py. - Les études de la documentation française, n°5261, septembre 2007.
 - **Mémento du tourisme 2007** / Direction du Tourisme, 2007.
http://www.tourisme.gouv.fr/fr/z2/stat/memento/memento_2007.jsp
 - **Bilan de l'année touristique 2006** / Ministère délégué au Tourisme, février 2007.
http://www.tourisme.gouv.fr/fr/actualites/att00015591/DP_bilan_touristique2006.pdf
 - **Les chiffres-clés du tourisme** / Direction du Tourisme, édition 2007.
http://www.tourisme.gouv.fr/fr/z2/stat/chiffres/att00009212/ccles_fr.pdf
- En anglais :
- http://www.tourisme.gouv.fr/fr/z2/stat/chiffres/att00009212/ccles_gb.pdf
- **Tourisme et patrimoine** / Valéry Patin. - Les Etudes de la Documentation française, n°5211, 2005.